

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

Type de contrat : Prélèvement prestation : Cantine et Accueil périscolaire de Sainte-Ruffine

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **la Cantine et Accueil Périscolaire de Sainte-Ruffine** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de **la Cantine et Accueil Périscolaire de Sainte-Ruffine**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 49 ZZZ 880 179

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : **Cantine et Accueil Périscolaire de Ste-Ruffine**

Adresse : **12 rue des Tilleuls**

Code postal : **57130** Ville : **SAINTE-RUFFINE**

Pays : **France**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN (IDENTIFICATION INTERNATIONALE)

.....

BIC (IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE)

.....

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif

Signé à :

Signature :

Le :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué
(si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **la Cantine et Accueil Périscolaire de Sainte-Ruffine**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec **la Cantine et Accueil Périscolaire de Sainte-Ruffine**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.